

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1609**

commune (s) :

objet : Prestations de contrôle technique de la construction - Autorisation de signer les accords-cadres multi-attributaires

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1609

objet :	Prestations de contrôle technique de la construction - Autorisation de signer les accords-cadres multi-attributaires
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, il a été procédé le 1er mars 2010 au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des prestations de contrôle technique de la construction en vue de l'attribution d'un accord-cadre "multi-attributaires" à un nombre déterminé d'opérateurs, en application de l'article 76 du code des marchés publics :

Objet	Nombre d'opérateurs économiques
Prestations de contrôle technique de la construction	4

Un accord-cadre sera donc conclu avec chaque opérateur retenu pour une durée ferme de 4 ans et sans engagement de commande. Le montant estimatif sur 4 ans, pour l'ensemble des accords-cadres, est de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 21 mai 2010 a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- Bureau Alpes Contrôles,
- Cete Apave Sud Europe,
- Bureau Veritas,
- Qualiconsult.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les accords-cadres, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres pour des prestations de contrôle technique de la construction et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- Bureau Alpes Contrôles,
- Cete Apave Sud Europe,
- Bureau Veritas,
- Qualiconsult.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants, section de fonctionnement ou d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.